

J'étais en peignoir / Fonction lustratoire / Je tourne la tête
C'était sans l'vouloir / Je croise un miroir :
Voilà, c'est ma fête / Alors c'est ça, un poète !

Jacques Rebotier



LA LETTRE D'Echanges

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

début avril 2012 n°85

brève

- Rapport sur la filière jazz

actualités

- Suspensions sur les financements publics de la culture

- Numérique : colère des auteurs et initiatives des libraires

échos des adhérents

- Dossier mécénat

notes de lecture

- Aristote : catharsis et diversité

centre de formation

vie de la FNCC

CNM, inquiétudes des professionnels...

Lors de la dernière réunion du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), le 12 mars, à laquelle la Lettre du spectacle de 16 mars accorde un large place, le projet du CNM a soulevé bien des critiques. Pour le représentant du SNAM-CGT (Syndicat national de artistes musiciens),

« le financement du CNM n'est pas assuré ».

Pour le SNES (Syndicat national des entrepreneurs du spectacle), ce sont les concertations entre professionnels qui laissent à désirer : « Aucune réunion n'est prévue avec les gens du disque. » Pour le SMA (Syndicat des musiques actuelles), « le CNC, créé par une industrie, n'est pas l'exemple à suivre », car « le CNV réunit peu d'entreprises capitalistiques. » Le Syndeac, lui déplore l'absence des collectivités territoriales et craint que le ministère « ne soit déssaisi à terme de ses prérogatives dans le domaine de la musique. »

Le mot du président

Culture et Union européenne. La logique européenne ne connaît pas la notion de *service public* à la française mais se sert de celle d'*intérêt général*, sans exigence quant à la nature juridique des organismes qui en ont la charge. C'est là une approche efficace pour les affaires sociales mais sans réelle assurance pour l'avenir quant à la culture. C'est également sous le signe de la seule tolérance que l'Union européenne laisse appliquer l'*exception culturelle* à la française. Là encore rien n'est garanti pour l'avenir. Enfin, pour l'UE, le droit aux financements publics de la culture n'est pas possible sans demande expresse d'autorisation au-delà d'une somme pour l'heure fixée par la règle dite de *minimis* à 200 000€. Non seulement les acteurs culturels et politiques ont tout à gagner d'une part à se

tenir au courant des évolutions incessantes du droit européen qui se fonde essentiellement sur le principe de la concurrence libre et non faussée, mais aussi un engagement militant, notamment des collectivités, est ici nécessaire. Or nous sommes bien souvent peu au fait des enjeux que recèle le droit communautaire.

Pour cette raison, la FNCC vient d'instituer un groupe de travail sur ces questions, qui œuvrera, en collaboration avec l'AFCCRE (Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), à éclairer les élus à la culture sur les évolutions du droit européen. En tant que président de la FNCC, je salue cette initiative indispensable. Nous devons être avertis et compétents sur les questions européennes. Nous devons aussi nous rendre capables d'expliquer nos propres principes et de convaincre, sans crispation mais avec conviction. Nous avons d'ailleurs des alliés parmi les 27 pays membres. Commençons à nous allier à nous-mêmes.

Philippe Laurent

brèves

Rapport d'étape sur la filière jazz. Selon les mots des auteurs du "rapport d'étape sur la situation de la filière du jazz en France, c'est « dans un contexte marqué par les incertitudes liées à l'éventuelle création d'un Centre national de la musique (CNM) » qu'ils font part au ministère de la Culture de leurs propositions. Recevant ce rapport le 14 février, Frédéric Mitterrand a souhaité que ses propositions soient rapidement mises en œuvre. Parmi elles : la création d'un dispositif d'insertion pour les artistes en développement de carrière ; la mise en œuvre d'un soutien renforcé pour les premières parties de concert ; la création de lieux dédiés dans une logique d'aménagement territorial ; le renforcement de la place du jazz dans les réseaux de diffusion (scènes nationales, SMAC) ; le renforcement de la collaboration entre la formation et les lieux de diffusion pour promouvoir les artistes dans un esprit de développement territorial. [Le rapport d'étape](#)

Appel à contributions du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur le thème : Pour une histoire des politiques de "démocratisation culturelle".



actualités

Suspensions des Français envers les financements publics de la culture. Une enquête BVA/SACD/Orange montre que la proportion de Français souhaitant asseoir les investissements pour la culture davantage sur le privé va considérablement croissante. Inquiétant. —>

Numérique : colère des auteurs et initiatives de libraires. La SCAM (société civile des auteurs multimédia) publie son 4^e baromètre des relations auteurs/éditeurs. Les premiers se plaignent des seconds. Quant aux libraires, ils tentent de réagir. Le libraire lyonnais Decitre lance une offensive contre Amazon. —>

échos des adhérents

Dossier mécénat. Le mécénat est une réalité nécessaire mais troublante. Comment faire valoir l'intérêt du désintéressement, la rentabilité du don ? Réponses d'Isaure de Beauval, maire adjointe à Boulogne-Billancourt, et de Frédéric Primault, formateur pour la FNCC. —>

note de lecture

Aristote : catharsis et diversité. Deux hypothèses sur l'actualité d'une pensée du V^e siècle avant notre ère. —>

centre de formation

Sessions nationales

Mercredi 11 avril, Paris : "Culture et numérique : aspects juridiques (Hadopi, droits d'auteur)"

Mercredi 25 avril, pendant le Printemps de Bourges : "Les musiques actuelles hors les murs : une dynamique pour les territoires"

Mercredi 2 mai, Paris : "La filière cinématographique : quelles implications pour les collectivités territoriales"

Programme détaillé des formations du 1^{er} semestre 2012

vie de la FNCC

Judi 2 mai : le Bureau de la FNCC reçoit Nicolas Georges, directeur adjoint de la DGMIC, chargé du livre et de la lecture

Judi 7 juin : séminaire Culture et numérique

A noter : retrouvez sur le site de la FNCC les questions des élus de la Fédération aux candidats à l'élection présidentielle 2012.

www.fncc.fr - blog http://blogculturefncc.blogspot.com/
Contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71

